

Développement de la formation professionnelle et des affaires

La CCD a reçu un petit nombre de manifestations d'intérêt pour la formation professionnelle et le développement des affaires. Ces idées concernent l'investissement privé et des possibilités de développement économique d'ordre général pour les résidents autochtones et métis.

La CCD a entamé des consultations avec des collectivités autochtones et métis du sud de la province au sujet des possibilités de développement des emplois et des affaires. En outre, divers organismes industriels, professionnels, autochtones et éducatifs ont été invités à intervenir dans un processus de développement des volets formation du projet.

Comme l'essentiel du canal de dérivation sert à des fins agricoles, la CCD a entrepris auprès des producteurs locaux une série de consultations sur les perturbations que pourraient entraîner les travaux du canal de dérivation et les développements à caractère récréatif qui pourraient en découler. En outre, la CCD a collaboré avec les producteurs locaux afin d'identifier les avantages que le projet pourrait leur procurer dans des domaines comme le drainage, l'accès à la terre et l'aménagement du territoire.

Autres possibilités

Outre les activités récréatives estivales et hivernales, le développement de la formation et des affaires et les avis sur l'utilisation des déblais, la CCD a reçu approximativement 10 autres suggestions à l'occasion du processus d'expression des manifestations d'intérêt, notamment :

- Élargissement à quatre voies de la traversée du canal de dérivation par la route 15 à l'est de Winnipeg afin d'absorber l'augmentation future de la circulation.
- Développement d'un canal de dérivation en réalité virtuelle 3D pour démontrer les avantages du projet, faciliter la conception technique et améliorer la préparation aux urgences causées par les inondations.
- Remise en végétation avec des espèces indigènes des Prairies dans le canal de dérivation.
- Développement d'un centre d'interprétation du canal de dérivation, qui présenterait l'histoire des inondations, du matériel pédagogique et historique, et des exposés multimédias.
- Création de documentation et d'archives formelles sur les phases de développement, de consultation publique et de travaux du projet, à des fins historiques et pédagogiques.
- Embellissement des structures de contrôle de l'entrée et de la sortie du canal de dérivation.

Observations et conclusions

Depuis la conclusion de la période allouée aux manifestations d'intérêt, la CCD a examiné les mémoires consacrés au processus d'agrément environnemental du projet et les directives décrites dans le dossier d'information d'origine. Dans de nombreux cas, le personnel de la CCD a communiqué et parlé directement avec les organismes.

Par le biais de cette méthode et du processus de consultation publique permanente, la CCD a identifié un certain nombre de conclusions et d'observations qu'on peut tirer de l'initiative :

- L'amélioration de la sécurité en cas d'inondation profitera à tous les Manitobains et présente un intérêt considérable pour l'économie provinciale et nationale.
- L'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge offre des possibilités considérables de développement récréatif et économique pour les organismes, les collectivités locales et le public.
- Puisque l'agrandissement du canal de dérivation en prévision d'inondations futures est l'objet principal de ce projet, la construction en tant que telle des éléments récréatifs sera intégrée aux dernières phases des travaux.
- Les propositions qui requièrent l'utilisation d'eau durant l'été ne sont pas compatibles avec le but principal de la protection contre les inondations, comme cela a été identifié dans l'avis de manifestations d'intérêt, le 18 mars 2004.
- La CCD a constaté un large soutien du public pour le développement d'un système de voie verte polyvalente quatre saisons le long du canal de dérivation.
- D'autres propositions et idées présentées sont complémentaires au concept de voie verte, notamment la mise en place de pistes de motoneige, d'un centre d'interprétation multimédia et de sentiers d'équitation.
- Les possibilités qu'offriront les millions de mètres cubes de déblais que produira le chantier - notamment la construction de routes locales.
- Le concept du projet permettra au centre de ski de Springhill de rester là où il se trouve - sans perturbation.
- L'établissement d'un nouveau mont de ski, compatible avec les exigences de la Fédération internationale de ski (FIS), nécessiterait plus de matériaux que ceux qui seront extraits durant le projet, l'acquisition de terrains additionnels et la demande d'une autorisation environnementale supplémentaire.
- Il sera nécessaire de définir les paramètres techniques du développement récréatif sur le canal de dérivation - en ce qui concerne, par exemple, l'accès au chenal du canal de dérivation et la protection environnementale.
- Les propositions récréatives ou économiques qui pourraient avoir un effet néfaste sur l'environnement ne seront pas retenues. On exigera des promoteurs de projet qu'ils se conforment aux normes et règlements environnementaux pertinents et aux lois et règlements applicables.
- Les résidents et municipalités ont des préoccupations légitimes à l'idée d'une utilisation incontrôlée du canal de dérivation à des fins récréatives.
- Les améliorations que prévoit le projet aux ponts routiers qui enjambent le canal de dérivation auront des retombées positives sur l'économie des collectivités des environs de Winnipeg.
- Il existe une relation étroite entre la réussite dans le secteur agricole et l'accès à des eaux souterraines de qualité, à des systèmes de drainage et à des zones de culture. La CCD doit être sensible à ces réalités lorsqu'elle étudie le concept du projet et le cadre courant de la gestion des baux.
- Le public est fortement favorable à ce que, dans la mesure du possible, des Manitobains soient embauchés pour travailler aux travaux d'agrandissement du canal de dérivation.
- Le public est fortement favorable à ce que la réalisation du projet procure des occasions de formation aux Manitobains.

- En offrant des occasions de formation aux travailleurs, le projet du canal de dérivation aura le potentiel d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre et aura des retombées positives sur les futurs projets de développement économique dans la province.
- Les partenariats de formation doivent être efficaces, axés sur l'emploi et accessibles aux Autochtones, aux Métis, au secteur rural, et aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi.
- Il est possible qu'existent des occasions de partenariats entre les gouvernements du Canada et du Manitoba pour promouvoir la formation professionnelle.
- On comprend généralement que l'agrandissement du canal de dérivation représente une initiative historique, qui devrait être documentée et donner lieu à la création d'archives, et dont on devrait promouvoir la notoriété et les avantages auprès du public. Cela comprend l'histoire des inondations de la rivière Rouge et la réalisation du canal de dérivation d'origine.
- Il existe à divers degrés des activités non réglementées dans le canal de dérivation et aux alentours – utilisation, en particulier, de véhicules motorisés à des fins récréatives. Il pourrait y avoir des questions en suspens à propos des problèmes de droit et de responsabilité associés à cette « utilisation » actuelle du canal de dérivation.
- On pourrait utiliser de la technologie de pointe « fabriquée au Manitoba » pour démontrer les effets de l'agrandissement du canal de dérivation et pour simuler des scénarios d'inondation, aider les ingénieurs à la conception du projet, améliorer les efforts d'intervention d'urgence et offrir des occasions d'emploi aux jeunes Manitobains dans les secteurs des nouveaux médias et des nouvelles technologies.

Prochaines étapes et recommandations

En se basant sur les mémoires reçus durant le processus de recherche des manifestations d'intérêt et de consultation publique permanente, la CCD envisagera un certain nombre d'étapes pour la suite du projet :

- 1) Établissement d'un groupe de travail du canal de dérivation sur les activités récréatives :
 - Examen de la problématique des activités récréatives le long du canal de dérivation.
 - Examen du processus global de travail et de planification du volet récréatif.
 - Travail en collaboration avec le personnel de la CCD sur ce volet, car les activités de planification et de conception du projet du canal de dérivation sont en cours.
 - Étude des questions de droit et de responsabilité associées à l'« utilisation » non réglementée actuelle du site du canal de dérivation.
 - Étude des questions d'entretien permanent soulevées par les développements potentiels.
 - Identification des possibilités de soutien financier.
- 2) Établissement d'une voie verte polyvalente quatre saisons le long du canal de dérivation au stade de l'avant-projet.
- 3) Incorporation d'un élargissement à quatre voies de la traversée du canal de dérivation par la route 15 pour absorber l'augmentation projetée de la circulation.

- 4) Mise en œuvre d'un processus formel qui permettra aux Manitobains d'avoir accès aux matériaux de déblai du chenal du canal de dérivation. Ce processus sera engagé peu de temps avant le début des travaux en 2005. Les principes suivants guideront le processus :
 - Aucune augmentation des coûts du projet.
 - Aucun retard dans la construction du canal de dérivation.
 - Priorité à la construction de routes locales et à la protection du secteur agricole contre les inondations.
- 5) Examen de la possibilité de créer un modèle de canal de dérivation en réalité virtuelle 3D qui représenterait une bonne partie du bassin de la rivière Rouge au Manitoba, simulerait des scénarios d'inondation, illustrerait les effets du canal de dérivation et contribuerait à augmenter la notoriété du projet auprès du public.
- 6) Examen de solutions qui faciliteraient la saisie, la documentation et l'archivage des documents relatifs au développement et à la réalisation du projet.
- 7) Assurance que le projet ne perturbera pas l'exploitation du site du Lockport Children's Festival.
- 8) Distribution du Relevé des possibilités aux membres du public, aux intervenants clés, aux municipalités locales, au gouvernement du Manitoba et à celui du Canada, et à l'équipe indépendante d'évaluation environnementale.

Trois activités que la CCD **ne prendra pas** en considération dans le projet d'agrandissement :

- 1) Les propositions nécessitant l'utilisation d'eau du canal de dérivation (comme cela a été identifié dans les expressions d'intérêt).
- 2) Acquisition de terrains additionnels aux seules fins de développement récréatif.
- 3) Développement d'un nouveau mont de ski.

En outre, la CCD **ne prendra pas** en considération les activités suivantes ***dans - c.-à-d. dans et autour de la surface mouillée - le chenal du canal de dérivation*** :

- Aucune structure permanente ou temporaire.
- Aucun chemin de terre.
- Aucun chemin de terre dans les zones susceptibles d'entraîner un transfert de sédiments dans le chenal du canal de dérivation.
- Pas d'entreposage de matières dangereuses.
- Aucuns déchets solides ou eaux usées.

Alors que le projet ira de l'avant, la CCD continuera d'étudier les points prioritaires suivants :

- Assurance que toutes les collectivités rurales du Manitoba sont au courant des avantages économiques du projet d'agrandissement du canal de dérivation.
- Examen des possibilités de maximisation des occasions d'emploi pour les travailleurs et entrepreneurs du Manitoba.
- Maximisation des possibilités de formation associées à l'expansion du canal de dérivation.
- Identification des possibilités, pour les gouvernement du Manitoba et Canada, d'appuyer les partenariats axés sur la promotion de la formation professionnelle et autres occasions identifiées dans le rapport.

- Travail avec les municipalités locales pour contribuer à faciliter l'amélioration des systèmes de drainage locaux et à réduire les effets potentiels sur les approvisionnements en eaux souterraines.

Remerciements

La CCD remercie les organismes suivants, qui ont déposé une manifestation d'intérêt ou exprimé leurs idées par le biais des séances de consultation :

- Cross Country Ski Association of Manitoba
- Parkland Mews, Falconry & Bird of Prey Education Centre
- Lockport Children's Festival
- Winnipeg Rock & Mineral Club
- Manitoba Orienteering Association
- Université du Manitoba
- Lockport Exchange Organization
- Manitoba Industrial Technology Centre
- Association d'aviron du Manitoba
- Rivers West
- Red River Corridors Inc.
- Sutherland Advisory Services
- Manitoba Hang Gliding Association
- Springhill Winter Park Action Committee
- Group'Action Saint-Norbert
- Manitoba Sled Dog Association
- Red River College
- Manitoba Metis Federation
- Manitoba Horse Council
- Snowmobilers of Manitoba
- TAG Creative Studios
- Sauvons notre Seine - Save Our Seine River Environment Inc.
- DBC Management Resources
- Chambre de commerce du Manitoba
- Business Council of Manitoba
- Chambre de commerce de Winnipeg
- Manitoba Building and Construction Trades Council
- Manitoba Heavy Construction Association
- Winnipeg Heavy Construction Association
- Manitoba Federation of Labour
- Municipalités rurales de Tache, Springfield, East St. Paul, Ritchot, St. Clements, Morris, West St. Paul, MacDonald, St. Andrews
- Ville de Winnipeg
- Ville de Selkirk
- Keystone Agriculture Producers

La CCD remercie les résidents qui ont contribué à ce travail, par le biais de la ligne sans frais et durant le processus de consultation publique permanente, et les nombreux représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial qui ont fourni et qui continueront de fournir des orientations et conseils importants sur ces questions.